



Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la FDC 34

Assemblée Générale du 3 avril 2021 (dématérialisée)



La FDC 34

Votre Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement et possède des missions de service public
(Arrêté du 28 septembre 2017)
Elle est habilitée à être désignée à prendre part au débat dans le cadre des instances consultatives départementales
(Arrêté du 30 juillet 2019)

Des missions administratives :

- Validation du permis de chasser
- Indemnisation des dégâts de grand gibier
- Gestion administrative des ACCA
- Gestion du plan de chasse
- Gestion des carnets de battues
- Mise en place du SDGC
- Gestion des adhérents...



Et techniques !

- Formation du permis de chasser
 - Formations spécifiques
 - Formation sécurité
 - Comptages ...



La FDC 34 suite



L'année 2020 a été totalement chamboulée par la COVID-19 modifiant profondément le fonctionnement fédéral :

- Fermeture au public avec télétravail pendant le 1er confinement du 16 mars
- Depuis le 11 mai retour des salariés dans les locaux mais la fermeture au public reste la norme. Du télétravail est effectué au cas par cas conformément aux mesures gouvernementales
- Les activités statutaires ont pu être effectuées malgré les contraintes (validation, plan de chasse, indemnisation des dégâts de grand gibier, suivis des adhérents...)



Toutes les formations prévues après le 16 mars 2020 ont été annulées sauf le permis de chasser



Malgré une suspension temporaire de la formation, le permis de chasser a pu reprendre courant juillet ce qui a permis de former 257 personnes en 2020



La dématérialisation étant un élément incontournable, il est indispensable que les adhérents territoriaux disposent d'internet et d'une adresse mail



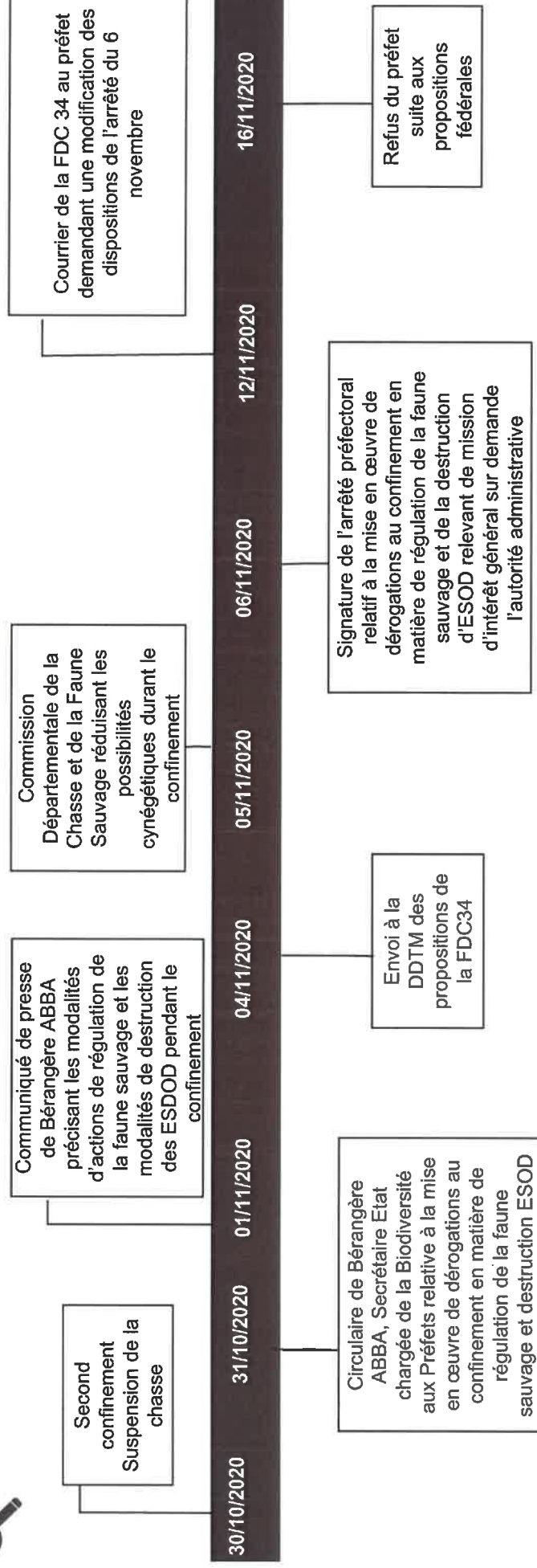
La FDC 34 a tout mis en œuvre pour renseigner ses adhérents et réaliser ses missions tout en suivant les consignes ministérielles

La FDC 34 suite 1



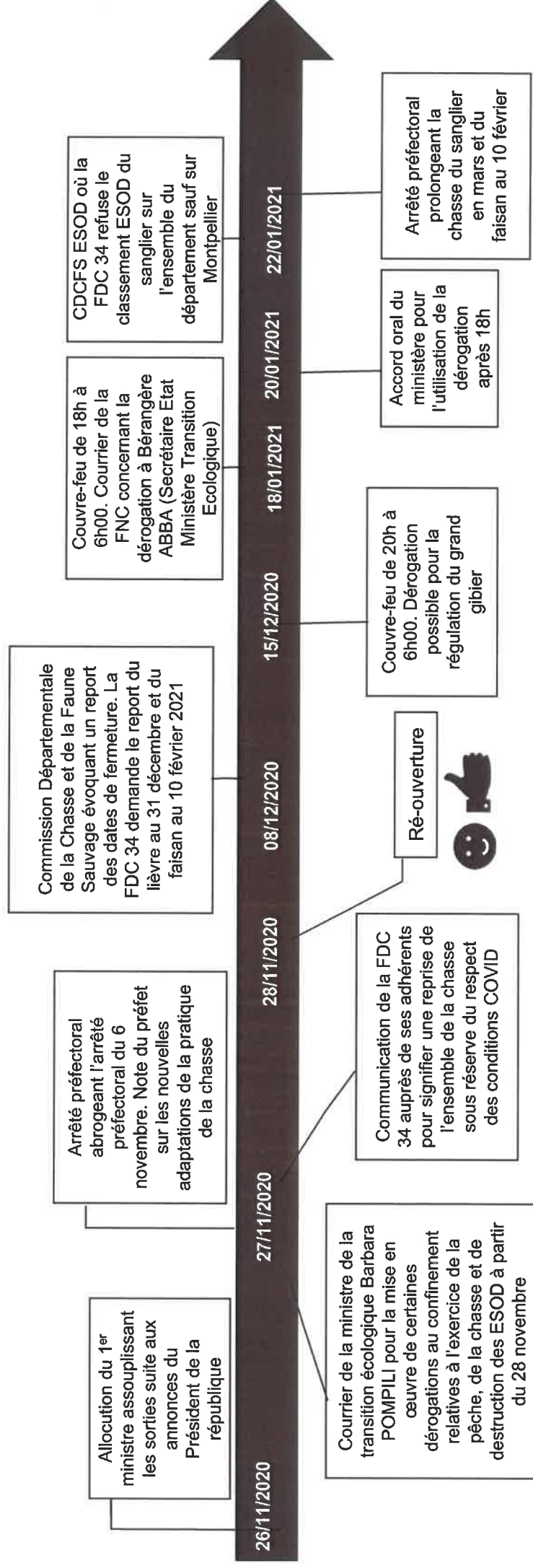
Le premier confinement a très peu bouleversé les chasseurs sur leur pratique, la saison cynégétique étant arrivée quasiment à son terme. Le 29 octobre 2020, est paru le décret prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : la chasse ne fait pas partie des activités autorisées.

Le second confinement du 30 octobre 2020 a modifié les habitudes des chasseurs. La FDC 34 a informé en permanence ses adhérents par mail mais aussi en mettant à jour le site internet. Zoom sur le déroulé des événements...



La FDC 34 a défendu l'ensemble des chasse et chasseurs notamment lors de la CDCFS du 5/11 et par courrier du 12/11. Cependant, malgré nos arguments et notre volonté, le préfet n'a pas souhaité tenir compte de nos propositions : arrêté du 6/11 relatif à la mise en oeuvre de derogations au confinement en matière de regulation de la faune sauvage et de destruction d'ESOD relevant de mission d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

La FDC 34 suite 2



La réforme de la chasse

Mise en place dès la saison 2018-2019, cette dernière a des conséquences très importantes sur la FDC 34 notamment :

- Le permis national à “200 € “ où la FDC 34 perçoit 95 € ce qui entraîne une perte en terme de vignettes sanglier et donc une perte financière à compenser
- La prise en main des dossiers Plan de chasse et ACCA avec une compensation financière anecdotique
- La formation décennale obligatoire pour tous les chasseurs. Cette dernière sera gratuite et ne se fera que sous forme théorique. (arrêté ministériel du 5 octobre 2020)

La FDC 34 est la plus importante d'Occitanie en effectif avec un peu moins de 17 000 adhérents qui, en réglant leur cotisation annuelle dans l'Hérault, bénéficient des services de la FDC 34 (formations, conseils et renseignements)

Le guichet unique

- 16 384 permis de chasser validés (- 452) et 5 837 vignettes sangliers (- 21)
- Les permis nationaux représentent 41 % des permis validés dans l'Hérault (6 702)
- 7 967 validations par Internet dont 6 711 e-Validation
- 10 137 contrats assurances souscrits
- Renforcement des mesures de sécurité concernant les armes : l'inscription au FINIADA entraîne l'obligation pour la fédération de refuser toute délivrance de validation du permis de chasser

Pour éviter les problèmes de dernière minute ou du délai de poste, pensez à prendre votre validation en avance ou sur internet. La FDC 34 ne délivre aucun document le jour même entre juin et octobre.

L'indemnisation des dégâts

Saison	Nombre de dossiers	Montant indemnisations (€)
2020-2021	208	266 366
2019-2020	278	383 421
2018-2019	149	196 745

Saison complète sauf 2020-2021

L'indemnisation des dégâts suite

10 communes aux montants d'indemnisation les plus élevés en 2020

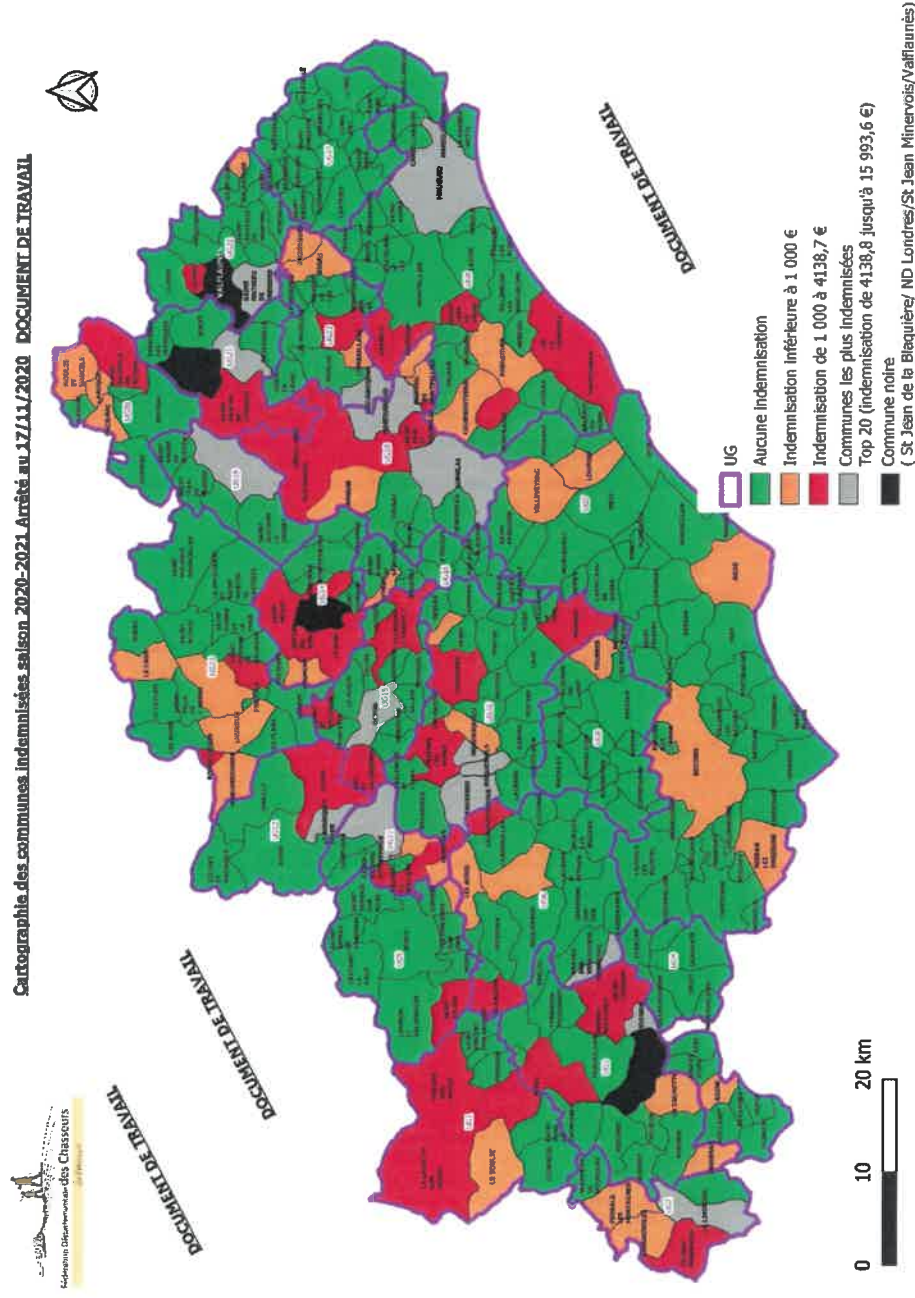
Chiffres au 17-11-2020

Commune	Montant Indemnisé (€)	Part Montant départ.	Provisoire
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	15 993,60 €	6 %	0,00 €
NOTRE-DAME-DE-LONDRES	11 519,20 €	4,3 %	0,00 €
MAS-DE-LONDRES	11 164,93 €	4,1 %	0,00 €
SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS	10 603,32 €	3,9 %	0,00 €
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERIS	10 510, 13 €	3,8 %	0,00 €
ROQUESSELS	9 513,87 €	3,5 %	0,00 €
MAUGUIO	9 000 €	3,3 %	9 000 €
VAILHAUQUES	8 404,52 €	3,2 %	4 017, 15€
VALFLAUNES	8 269, 52 €	3,1 %	0,00 €
PIERRERUE	6 797,42 €	2,5%	0,00 €
TOTAL « top 10 »	101 776 €	38,2 %	13 017,15 €
TOTAL Département (342 communes)	266 366 €	-	-

10 communes représentent 38,2 % du total départemental !

L'indemnisation des dégâts suite 1

Carte mi saison 2020 2021



L'indemnisation des dégâts suite 2

Budget matériel de protection

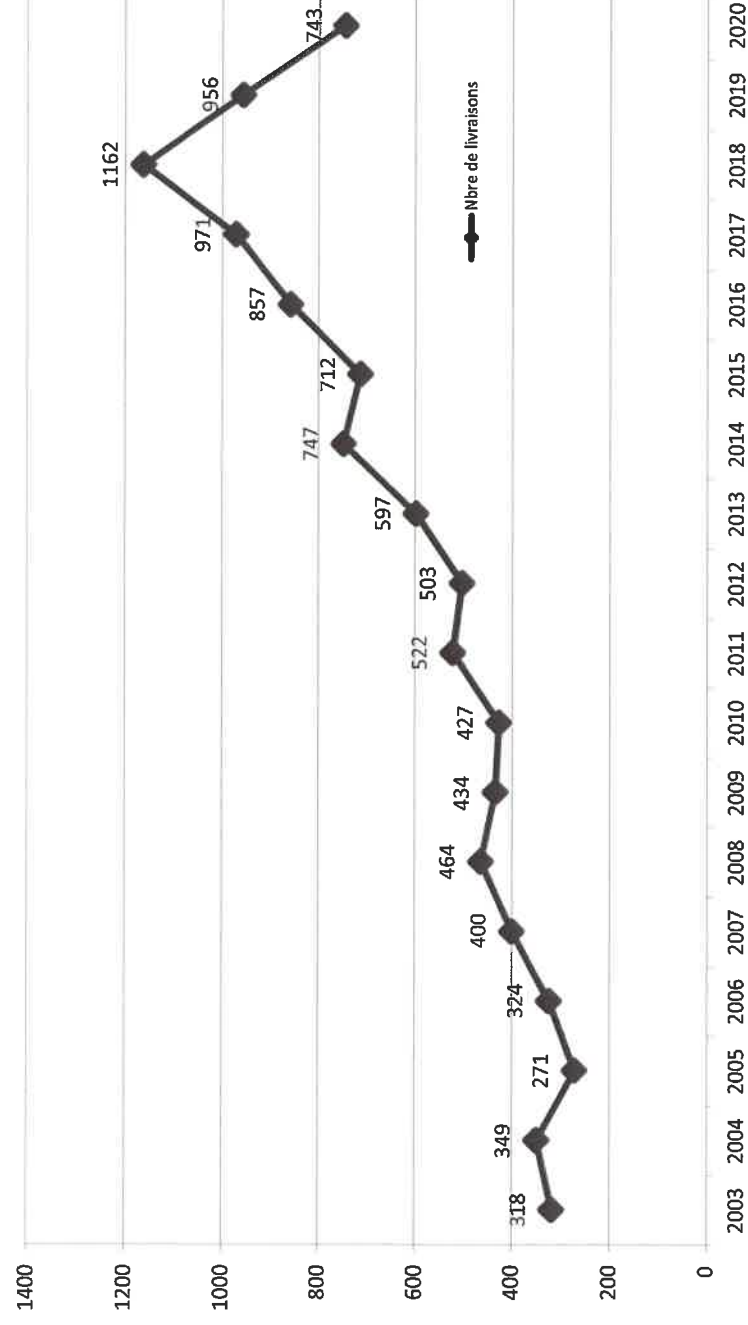
MATERIEL EN STOCK AU 30/06/2020	
A la FDC 34	71 242 €
Chez les agriculteurs	136 261 €
TOTAL STOCK :	207 503 €

PREVISIONNEL ACHAT MATERIEL EN 2021-2022	
Electrificateurs, piles, batteries, etc.	83 984 €
Effaroucheurs sonores	2 016 €
TOTAL ACHAT :	86 000 €

L'indemnisation des dégâts suite 3

Prêt de matériel de clôture 2020

Nombre de livraisons de matériel de clôture par année



Plan de Gestion sanglier et participation financière des territoires

Document de gestion inscrit dans l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture pour la saison 2020-2021. Ce plan de gestion sanglier sera appliqué chaque année

Opposable aux chasseurs, groupements et associations de chasse du département

Impose une participation financière des territoires de chasse pour lesquels un carnet de battues est délivré conformément au L.426-5 du Code de l'Environnement.
Ceci est une conséquence de la réforme de la chasse !

Permis à
« 200 € »

Baisse des recettes (baisse vente vignette sanglier) et
nécessité de responsabiliser les chasseurs de sanglier

Mise en place de la participation financière des
territoires de chasse où un carnet de battues est délivré

Plan de Gestion sanglier et participation financière des territoires suite 1

Participation financière 2021-2022 calculée à partir du montant des dégâts indemnisés en 2019-2020

Evolution dès 2021-2022 : le montant de la part variable de la participation est issu de la commune dont la surface chassée est la plus importante

Exemple :

Une diane chasse un territoire de 2 000 ha dont 1500 ha sur la commune A (rouge), 450 ha sur la commune B (grise), 50 ha sur la commune C (verte). Le montant de la participation sera égal à la part fixe du carnet + part variable de la commune dont la surface chassée est la plus grande = 100 € + 200 € (commune rouge)

Quelques précisions pour 2021-2022 :

- Les enclos ne sont pas soumis à la participation
- Les parcs de chasse sont soumis à l'adhésion et au paiement de la part fixe de la participation
- Les carnets de battues attribués dans le cadre d'une convention spécifique ne sont pas soumis à la participation
- Les carnets de battues attribués dans le cadre d'un PGCA ne sont pas soumis à la participation
- Sauf les exceptions listées, tous les carnets de la saison 2021-2022 sont soumis à la participation y compris pour les carnets attribués en cours de saison
- Le carnet de battues doit être restitué dans les 10 jours qui suivent la fermeture de la chasse au sanglier. Sous réserve de sa restitution, le carnet de battues est renouvelé par tacite reconduction sauf demande écrite de non renouvellement adressée à la FDC 34 avant le 1er mai
- Recours éventuels à adresser avant le 15 juin de l'année en cours

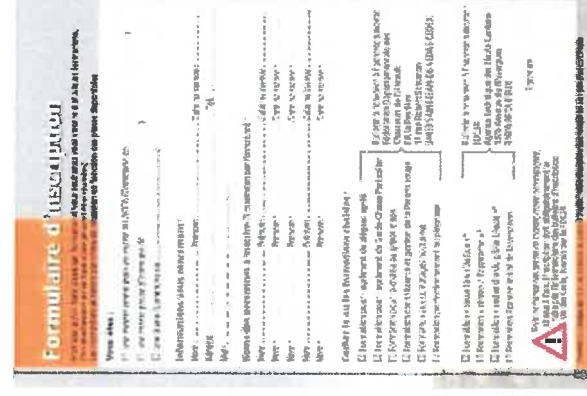
Les formations

Toutes les formations prévues après le 16 mars 2020 ont été annulées en raison du COVID-19 sauf celle du permis de chasser

Ainsi, il y a eu les formations suivantes :

- Comptage nocturne lagomorphes,
- Perdrix rouge,
- Gibier d'eau,
- Permis de chasser. 

Pour 2021, sauf dans le cadre du permis de chasser déjà en place, les formations reprennent à partir du mois de juin en fonction de l'évolution du COVID-19 et des consignes gouvernementales.



Les gardes particuliers et les piégeurs



Association Gardes Chasse Particuliers Hérault (AGCP34)

75 gardes adhérents

61 associations de chasse sous convention

Formations des nouveaux gardes :

Pas de formation en 2020

Partenariat OFB : session 2021 : 27 et 28 mai



Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA34)

167 piégeurs adhérents

Formations de nouveaux piégeurs : Pas de formation en 2020

Session 2021 : 25 et 26 juin



La FDC 34 est membre du conseil d'administration et soutient financièrement ces deux associations

Le petit gibier



Le Lapin

Très présents à l'Est de Montpellier ce qui engendre parfois des dégâts. Grande disparité dans le département. 12 communes classées rouges



Le Lièvre

IKA départemental stable



La perdrix rouge

Reproduction moyenne avec 2 jeunes par adulte



Surveillance des mortalités anormales

Présence de VHD2 sur le lièvre et lapin

Le petit gibier suite

Pensez à retourner vos prélèvements à la FDC 34 !

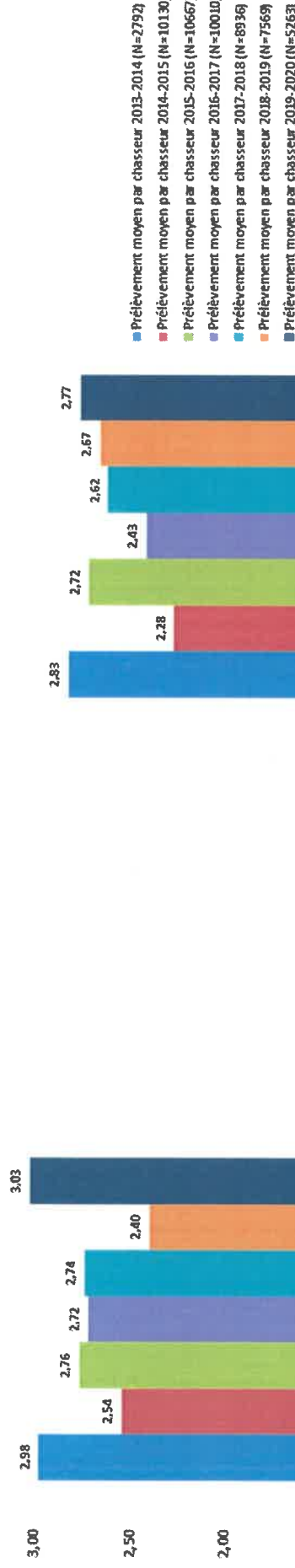
Taux de retour saison 2019-2020



45 %

Evolution des prélèvements moyens de petit gibier par chasseur et par an entre 2014 et 2020

3,50



Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêtés ministériels (Juillet 2019) :

- Renard, pie bavarde, étourneau sansonnet sur tout le département
- Corneille noire sur une partie du département
- Chien viverrin, vison d'amérique, ragondin, raton laveur, rat musqué, bernache du Canada sur tout le département

Classement ESOD sous conditions fixées par arrêté préfectoral (Juillet 2020) :

- Pigeon ramier

Pensez à déclarer vos dégâts même pour les espèces qui ne sont plus classées ESOD dans le département (Fouine, Putois, Belette)



Les migrants terrestres et le gibier d'eau



Les migrants terrestres

- Suivi des bécasses en période de gel prolongé (Bourbaki)
- PMA 3/j, 6/semaine, 30/an
- Saison moyenne pour les grives et palombes en partie en raison du COVID-19

Chaque prélèvement de Bécasse doit être notifié soit par le carnet de prélèvement soit via l'application CHASSADAPT



Le gibier d'eau

- Obligation de retourner le carnet de hutte
- Saison compliquée en raison du COVID-19 et de la grippe aviaire



La grippe aviaire

L'hérault fait partie des zones qui ont été touchées par les interdictions de déplacements des appelants





Le grand gibier : la chasse du sanglier

■ Bilan affût approche du 1er juin au 12 septembre 2020 :

- 2 834 sorties (+ 11 %)
- 1 029 sangliers tués (+ 6 %)

■ Bilan battues mi-saison au 18 novembre 2020 :

- 6530 sorties (- 7 %)
- 5574 sangliers tués (- 9 %)

■ Bilan battues saison complète 2019-2020 :

- 18 878 sorties
- 19 330 sangliers tués

■ Evolution réglementaire majeure (loi du 24 juillet 2019) :

- obligation de signaler les battues par des panneaux

■ Equarissage des déchets dans le Lotévois-Larzac (19-20) :

- 3 dianes ont récoltés 7 060 kg de déchets

Arrêté ministériel du 2

novembre 2020 :

- Piégeage du sanglier possible par arrêté préfectoral si sanglier classé ESOD



Le grand gibier soumis au plan de chasse

Le cerf élaphe :

- Attribution 20-21 : 151
- Attribution 19-20 : 150
- Taux de réalisation 19-20 : 85 %
- Constat de tir, photographie de l'animal et du bracelet apposé après le prélèvement obligatoires



Le mouflon :

- Attribution 20-21 : 557
- Attribution 19-20 : 577
- Taux de réalisation 19-20 : 85 %
- Constat de tir après le prélèvement



Le grand gibier soumis au plan de chasse suite



Le chevreuil :

- Attribution 20-21 : 4172
- Attribution 19-20 : 3929
- Taux de réalisation 19-20 : 91 %
- Plan de chasse possible à partir de 25 ha d'un seul tenant
- Constat de tir obligatoire
- Grand gibier le plus prélevé après le sanglier



Sérothèque :

- 68 prélèvements pour la sérothèque (19-20)



La communication

Site internet de la FDC 34 www.fdc34.com

Bulletin (4 numéros/an)

Salons de la chasse, de la pêche et de la nature 2021 :

- Saint-Gély –du-Fesc les 5 et 6 juin

Quelques éléments de bon sens :

- Montrer une image positive de la chasse : convivialité, travail des chiens, l'aménagement des territoires etc.
- Eviter la diffusion des photographies des tableaux de chasse : elles n'apportent rien et nuisent à l'image de la chasse
- Ne pas réagir sur les réseaux sociaux avec le "chasse bashing"



Le partage du territoire

■ Membre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

■ Partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre



■ Nécessité de partager l'espace avec les autres usagers de la nature. Il est nécessaire :

- d'être poli et courtois,
- de renseigner,
- de prévenir la FDC 34 en cas d'incident

APPREHENSION A NOUS COMMAITRE

La Région Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (RDESN) est une structure publique à caractère administratif, créée par la loi n° 2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la sécurité intérieure et à la prévention de la délinquance, modifiée par la loi n° 2003-776 du 31 décembre 2003 relative à la sécurité intérieure et à la prévention de la délinquance, et par la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'égalité des territoires de montagne. Elle a pour mission de promouvoir, organiser et développer les sports de nature et les activités de plein air, de protéger et valoriser les espaces naturels et les sites d'intérêt paysager, et de contribuer à la préservation de l'environnement et à la promotion du tourisme durable.

NOUS CONTACTER

Région Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (RDESN)
101 Avenue de la République
34000 Montpellier
Tél : 04 67 41 11 11
Fax : 04 67 41 11 12
www.rde-si.fr

Agences Régionales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (ARESN)
101 Avenue de la République
34000 Montpellier
Tél : 04 67 41 11 11
Fax : 04 67 41 11 12
www.rde-si.fr

Agences Locales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (ALESN)
101 Avenue de la République
34000 Montpellier
Tél : 04 67 41 11 11
Fax : 04 67 41 11 12
www.rde-si.fr

Le partage de l'espace

Il est nécessaire de partager l'espace avec les autres usagers de la nature. Il est nécessaire :

- d'être poli et courtois,
- de renseigner,
- de prévenir la FDC 34 en cas d'incident

Chasse au féminin et Jeunes Chasseurs

50 adhérentes à l'association Chasse au féminin



50 adhérents chez les jeunes chasseurs



Les associations participent à aux battues sur le lot de Combesalat. En raison du COVID-19, les associations ont été limitées dans leur activité

La FDC 34 est membre du conseil d'administration deux et soutient financièrement ces deux associations

Natura 2000 – Biodiversité : suivi des 48 sites héraultais



-	<u>Le Salagou</u> : 12 854 ha / rapaces, outardes, etc.
-	<u>Causse du Larzac</u> : 29 617 ha / landes, rapaces, etc.
-	<u>Mines de Villeneuve</u> : 253 ha / chauve souris
-	<u>Gorges de l'Hérault</u> : 21 736 ha / ripisylve, cours d'eau, etc.
-	<u>Aqueduc de Pézenas</u> : 225 ha / chauve souris
-	<u>Pic Saint Loup</u> : 4 440 ha / pelouses sèches et chauves souris, etc.

-	<u>Causse du Minervois</u> : 24 947ha / rapaces, etc.
-	<u>Montagne de l'Espinouse et du Caroux (ZPS et ZSC)</u> : 3 392 ha / espèces landicoles, tourbières, etc.
-	<u>Grottes du PNR Haut Languedoc</u> : 17 à 90 ha / chauves souris.
-	<u>Crêtes du Mont Marcou</u> : 1 484 ha / pelouses, chauves souris, etc.
-	<u>La Grand Maire</u> : 420 ha / lagunes, milieux dunaires, etc.
-	<u>Etangs palavasiens</u> : 6 547 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.
-	<u>Etang de Mauguio</u> : 7 427 ha / lagunes, oiseaux d'eau, etc.



- ✕ Signature des chartes Natura 2000 par les sociétés de chasse
- ✕ Poursuite des activités du Contrat Natura 2000 de la FDC 34 sur Bessan



Un soutien quotidien auprès des associations de chasse dans leur fonctionnement interne : contentieux juridiques, administration des associations, articulation avec les dianes etc.

- Subventions de 88 associations de chasse pour 350 ha de cultures faunistiques.
- Subventions de 69 associations de chasse pour gyrobroyage, 16 associations pour les agrainoirs, 37 associations pour les points d'eau.
- Contribution à la prévention du braconnage : plusieurs Parties Civiles par an.
- Participation au Comité de suivi du Loup

- Dans le cadre des actions menées en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, des stagiaires et des étudiants, notamment à travers la convention d'objectifs signée chaque année avec le Conseil Départemental de l'Hérault, la FDC 34 soutient financièrement :
 - L'ACM de Vendres à Agde
 - La mairie de Castanet-le-Haut pour le fonctionnement de la station d'études et de recherches de la faune sauvage (mouflon) de Faigairolles (2 apprentis, 3 stagiaires en 2020)
 - Un thésard sur le Sanglier : modélisation de l'effort de chasse en situations contrastées (étude de la relation effort de chasse/pression de chasse)

Actions menées en partenariat avec la FRC O :

- Trophée « chasse durable » 2020 décerné l'association de chasse de Pomérols pour ses aménagements en faveur de la Perdrix Rouge
- Participation de la FDC 34 à des dossiers Eco-Contribution (CIEF, Perdrix rouge, CYNEP)
- Agrifaune (plantation de haies)

Conventions et partenariats

Les partenaires financiers



La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée finance le dispositif « CIFF » (Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) dans l'Hérault ainsi que le Trophée Chasse Durable.



Conseil Départemental de l'Hérault

Dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2020, le Département de l'Hérault a octroyé à la fédération une subvention annuelle avec pour objet le financement des actions suivantes :

Axe I. Les actions de formation

- Intégration de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement dans les programmes de formation des chasseurs des différents centres de formation départementaux ;
- les formations au piégeage du petit gibier et des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) au sein de l'association départementale des piégeurs agréés de l'Hérault ;
- la formation des gardes particuliers autour de l'association des gardes de chasse particuliers de l'Hérault.

Axe II. Les actions de préservation de la biodiversité

- L'élaboration du tableau de bord du patrimoine naturel et cynégétique de l'Hérault et la participation de la FDC 34 au Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) ainsi qu'au réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres (SAGIR) ;
- la réactualisation du catalogue pour l'amélioration de la biodiversité ;
- la prévention et le suivi des dégâts et indemnisations ainsi que la protection des cultures sur l'ensemble des domaines départementaux : Restinclières, Bessilles, Villeneuve, La Boissière, Saint-Guilhem-le-Désert, Ferrière-Poussarou, Villeneuve-lès-Maguelone ;
- le développement du partenariat avec les services du Conseil départemental dans la gestion des domaines Espaces Naturels Sensibles (appui technique, veille foncière, ...), contribution notamment au plan de gestion du domaine du Ravin des Arcs ;
- la poursuite d'un programme expérimental sur la collecte des déchets de la venaison et la filière d'équarrissage mise en place sur la Communauté de communes du Lodévois-Larzac ;
- la poursuite des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement des scolaires ainsi que l'élargissement vers de nouveaux publics ;
- la poursuite et le développement du partenariat mis en place avec la Fédération départementale des randonneurs (fête départementale de la Randonnée Pédestre, Rallye RandonneursChasseurs) ;
- contribution à la gestion concertée du Mas Dieu : projets d'aménagement et de gestion des espèces de ce site.

Conventions et partenariats suite 1

Axe III. Les actions de communication

- La promotion et le développement des opérations jachères fleuries et haies mellifères ;
- la valorisation du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault dans le Bulletin Fédéral en étroite relation avec sa Direction de la communication. Des contenus pourront être proposés par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Axe IV. Les actions de gestion sanitaire

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage (oiseaux et mammifères sauvages) dans le cadre du réseau SAGIR pour :
 - * la détection précoce de maladies de la faune sauvage transmissibles à l'homme ou aux animaux d'élevage ;
 - * la surveillance des effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques ou de certaines intoxications criminelles ;
 - * la caractérisation dans le temps et dans l'espace des maladies ou autres phénomènes (évolution de la ressource alimentaire, modifications de l'environnement, etc.) ayant un impact sur les espèces sauvages.
- L'organisation du stockage d'échantillons biologiques sur le gibier tué à la chasse en banque congelée au Laboratoire départemental vétérinaire en vue de la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques rétrospectives ;
- la participation à la formation des chasseurs à l'hygiène en général avec par exemple la formation des chasseurs aux risques alimentaires liés à la consommation du gibier et à l'examen initial de la venaison.

Conventions et partenariats suite 2

Partenariats avec l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts et les Groupements d'Intérêt Cynégétique permettant la mise en œuvre d'actions conjointes pour la formation des chasseurs et le suivi de la faune sauvage



Dans le cadre des formations

Concernant l'école de chasse et de nature du Soulié, un partenariat existe entre la fédération et l'OFB d'une part et entre la fédération et l'ONF d'autre part pour la formation des chefs de battue. L'OFB intervient également dans le cadre de la formation des gardes chasse particuliers et lors des formations à l'école de chasse « gibier d'eau » de l'Estagnol. L'ONF est membre du Groupe d'Observations, de Recherches et d'Etudes des Dianes (GORED) pour la sécurité des chasseurs en battue de grand gibier.



Dans le cadre des suivis de faune sauvage

Pour la gestion de la faune sauvage, la fédération collabore avec l'OFB pour la mise en œuvre d'actions favorables à la Perdrix rouge, le suivi des petits carnivores dans l'Hérault, le suivi des lagomorphes par IKA nocturnes. La fédération, l'OFB et le GICF Larzac Méridional sont partenaires pour le suivi « lièvre » dans le cadre de la station d'alerte sur le territoire du GICF du Larzac Méridional. D'autres actions sont menées conjointement avec l'OFB, l'ONF comme le comptage du cerf au brame, les suivis IKA chevreuils et IPA mouflons, l'élaboration des plans de chasse et la journée technique perdrix rouge.

Conventions et partenariats suite 3

Partenariats avec les associations spécialisées

La fédération soutient et subventionne de nombreuses associations cynégétiques spécialisées, qui grâce à leur dynamisme et au bénévolat de leurs membres contribuent à la gestion de la chasse et des espèces. Elles participent aux suivis techniques et scientifiques, à la formation des chasseurs, à la surveillance du territoire, au piégeage, à l'organisation des battues administratives, etc. On peut noter parmi elles :

- L'Association la Chasse au Féminin de l'Hérault (ACF 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc (ADCA 34),
- L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34),
- L'Association Départementale des Lieutenants de Louveterie (ADLL 34),
- L'Association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPA 34),
- L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de l'Hérault (AFACCC 34),
- L'Association des Gardes Chasse Particuliers (AGCP 34),
- L'Association des Jeunes Chasseurs de l'Hérault (AJC 34),
- L'Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de défense des chasseurs Traditionnelles (ANCLATRA),
- Le Club National des Bécassiers : section du département de l'Hérault (CNB 34),
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge (UNUCR).

Conventions et partenariats suite 4

Autres partenaires

La fédération s'efforce d'élargir ses partenariats au-delà des acteurs cynégétiques avec des structures comme le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Conservatoire du littoral, le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB), le SYndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) , la Ligue de Protection des oiseaux (LPO), la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), et d'autres organismes agricoles, l'Association des Communes Forestières de l'Hérault (COFOR), l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt de l'Hérault (ADCCFFH), le Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières Arbres d'Occitanie (CETEF O), le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie (CRPF O), la Fédération Départementale des Groupements Forestiers de l'Hérault, le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault (SFPH), le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNR HL), les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault (CDRP 34), Réseau Ferré de France (RFF), ENEDIS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), le cabinet de conseil en analyse stratégique et prospective économique (BIPE), les administrations, les collectivités, la fédération de pêche, etc.

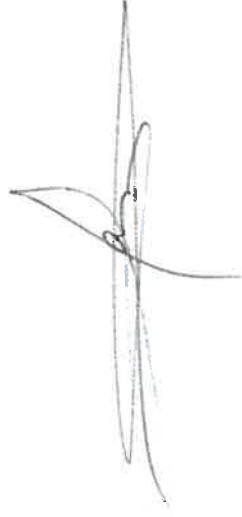
La fédération s'implique également auprès des futurs gestionnaires de la nature, étudiants à l'Université ou élèves de BTA et BTS gestion de la faune sauvage. Elle fait des interventions lors de ces formations et accueille les jeunes pour des études ponctuelles ou des stages professionnels.

La fédération soutient également les nombreux concours de chiens et en particulier les rencontres Saint-Hubert.

Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la FDC 34

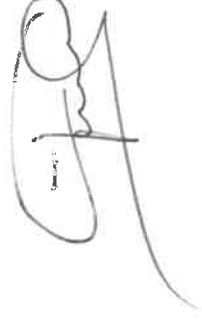
Assemblée générale dématérialisée du 3 avril 2021

Le Président



Jean-Pierre GAILLARD

Le Trésorier



Guy ROUDIER

